

5. **LA CONNEXION ENSEIGNEMENT -
MARCHÉ DU TRAVAIL**



5.1 Le développement des talents: les laboratoires

Si un élève est en mesure de développer ses talents, il augmente ses chances sur le marché du travail.

Les laboratoires sont des projets d'écoles locales ou de groupes d'écoles consacrés au développement des langues. Les écoles peuvent 'expérimenter' dans un environnement sans réglementation durant une période limitée. Les thèmes de ces laboratoires sont: 'technologie', 'apprendre autrement' et 'choisir autrement'. Un autre groupe de laboratoires est consacré au choix études-profession, d'une part, et à l'apprentissage sur le lieu du travail, d'autre part. Ces deux thèmes font partie de l'Agenda des compétences (voir 5.3).

Ces laboratoires ne sont pas seulement de bons exemples intéressants et instructifs pour d'autres écoles, mais ils fournissent aussi de nombreuses informations à l'organe chargé de la réglementation.

5.2 La modularisation

L'expérience de la modularisation concerne les élèves des formations professionnelles de l'enseignement secondaire (bso, dbso, buso OV3). Les formations professionnelles sont organisées par domaine d'étude et ne sont pas liées aux grades ou aux années. L'élève fait son choix dans un domaine d'études parmi différentes formations professionnelles (parcours d'apprentissage) fixées par les pouvoirs publics. Le parcours d'apprentissage de la formation se compose d'un ou de plusieurs modules.

Les contenus des modules découlent des profils professionnels établis par les partenaires sociaux. L'élève reçoit, par module terminé, un certificat partiel agréé par les pouvoirs publics. La formation complète est clôturée par la remise d'un certificat.

Les formations professionnelles modulaires sont une première étape dans la suppression

des cloisons entre les formes d'enseignement, les formations étant identiques pour le bso, le dbso et le buso OV3.

Une structure modulaire permet de transposer les expériences intermédiaires réussies par les élèves en certificats (partiels), ce qui augmente leurs opportunités sur le marché du travail. Cela permet de combattre les départs sans qualification de l'enseignement et les expériences réussies encouragent les élèves à apprendre tout au long de la vie.

5.3 L'Agenda des compétences

Quatre des dix blocs d'actions de l'Agenda des compétences 2010 concernent spécifiquement une meilleure concordance entre l'enseignement et le marché du travail.

Une première série d'actions concernent l'encadrement des élèves dans le choix des études et de la profession. Ce bloc d'actions prévoit les mesures concrètes suivantes:

- Un financement structurel de la Maison des Professions à partir de 2008
La Maison des Professions fournit des informations sur les professions et les orientations d'études qui conduisent surtout vers des professions techniques ou pratiques.
- Un programme d'investissement pour le renouvellement et la sécurisation de l'équipement de base dans les écoles techniques.
- Un budget pour stimuler les professions précaires.

Une deuxième série d'actions concerne le développement systématique et structurel de l'apprentissage sur le lieu du travail. Les partenaires sociaux se sont engagés à proposer 75.000 stages par an aux élèves de l'enseignement technique secondaire et de l'enseignement professionnel secondaire. A partir de l'année scolaire 2006-2007, tous les élèves du bso vont en stage la sixième année. C'est également l'objectif visé pour les formations du tso. Vous trouverez sur www.stageforum.be l'offre et la demande des stages et des lieux d'apprentissage au travail réglementés et encadrés. Tant les élèves que les enseignants auront la possibilité d'apprendre sur le lieu du travail en ce qui concerne les matières pratiques et techniques.

Une troisième série d'actions concerne la stimulation et le développement du sens de l'entreprise. Le centre virtuel d'expertise pour la formation d'entrepreneurs relevant de l'autorité flamande, Competento, a été créé en 2006 au sein de SYNTRA Vlaanderen. Il contient un inventaire des instruments et des techniques existantes pour stimuler le sens de l'entreprise et l'entrepreneuriat dans l'enseignement.

Enfin, une quatrième série d'actions porte sur le renforcement de la reconnaissance des compétences acquises (EVC). EVC étend le potentiel de talents disponibles en valorisant les compétences, en fonction de l'endroit ou de la manière dont elles ont été acquises.

Un décret est en préparation en vue de l'introduction d'une structure de qualification en Flandre. Il s'agit d'un instrument qui encourage la communication entre l'enseignement et le travail, en utilisant un cadre identique pour les besoins du marché du travail et les objectifs de la formation. Lorsque des personnes cherchent un emploi, envisagent de changer d'emploi ou veulent entamer une formation, la structure de qualification indiquera

les compétences nécessaires. La structure de qualification jouera aussi un rôle dans l'encadrement du choix des études et de la profession et dans la carrière des personnes.

5.4 L'enseignement professionnel supérieur (HBO)

L'enseignement professionnel supérieur concernait précédemment les formations relatives à l'éducation des adultes (voir aussi 3.6); à présent, il s'étend aussi aux septièmes années de spécialisation du tso et du kso et aux quatre degrés du bso. Ces différentes formations sont très importantes pour le marché du travail.

A l'avenir, non seulement les centres d'éducation des adultes, mais aussi les établissements d'enseignement secondaire et les écoles supérieures pourront organiser ces formations d'enseignement professionnel supérieur. Elles se caractérisent par une étroite collaboration avec les secteurs professionnels. Un rôle important est réservé à l'apprentissage sur le lieu du travail. Ces formations se caractérisent aussi par des parcours transparents et flexibles (voir 5.5). Les formations de l'enseignement professionnel supérieur ne visent pas seulement une intégration immédiate sur le marché du travail. L'enseignement professionnel supérieur peut aussi servir de tremplin vers un bachelier professionnel.

5.5 L'apprentissage tout au long de la vie

L'apprentissage tout au long de la vie est un processus continu qui permet aux personnes en apprentissage d'acquérir les connaissances et les compétences requises pour mieux faire face aux tâches sociales et culturelles dans une société en évolution constante. En outre, l'apprentissage tout au long de la vie est nécessaire pour pouvoir répondre aux besoins d'un marché du travail en évolution constan-

te. Dans ce contexte, les établissements développent les initiatives pour flexibiliser l'enseignement. Pour obtenir et conserver une attitude positive vis-à-vis de l'apprentissage tout au long de la vie, il est indispensable de réussir les étapes intermédiaires. C'est pourquoi, une attention particulière est consacrée à la poursuite de la modularisation (voir 5.2) de l'enseignement à tous les niveaux.

En Flandre, de nombreuses formes de flexibilité sont possibles sur une base décrétole: transferts entre les formations par des programmes de conversion ou de passage, prise en considération de compétences acquises antérieurement, enseignement à distance, intégration TIC, enseignement du soir, programmes de mobilité, voies d'apprentissage duales, ...

Un des objectifs principaux de l'enseignement à distance ouvert, par exemple, est l'accès maximal à des structures d'enseignement pour adultes en tenant compte, dans la mesure du possible, du mode de vie et du vécu.

Toutes les combinaisons apprentissage-travail, sous une forme partielle ou alternée, peuvent faciliter le passage de l'apprentissage au travail et inversement. Quelques établissements d'enseignement en Flandre ont pris des initiatives concrètes pour introduire les voies d'apprentissage duales dans le programme d'études proposé.